



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 27 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 65

Date de la convocation : 21 avril 2016

PRESENTS :

AVESNELLES
AVESNES SUR HELPE

Monsieur BREUCQ
Madame DEZITTER,
Monsieur POYART,
Madame DESFOSSEZ,
Monsieur ROUSSELLE,
Madame HEVIN,
Monsieur NIMAL a donné procuration à Madame DEZITTER,
Madame MASUYER,
Monsieur BOUTE,
Monsieur GHEZAL,
Madame RICHELIEU
Monsieur FRANCOIS
Monsieur FORET
Monsieur DURSENT
Madame TRAEN a donné procuration à Monsieur ANSIAUX
Monsieur JOPEK
Monsieur DUFLOS
Monsieur RATTE
Madame SOUMIER
Monsieur PAQUET
Monsieur ERPHÉLIN
Monsieur SOIL
Monsieur ETEVE
Monsieur LEBRUN
Monsieur LIBERT
Monsieur PIOTROWSKI
Monsieur ANSIAUX
Monsieur JUSTE,

BAS-LIEU
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE
BEAURIEUX
BERELLES
BEUGNIES
BOULOGNE SUR HELPE
CARTIGNIES

CHOISIES
CLAIRFAYTS
DAMOUSIES
DIMECHAUX
DIMONT
DOMPIERRE SUR HELPE
DOURLERS
ECCLES
ETROEUNGT

FELLERIES	Madame BOUZERE Monsieur NOYON, Madame PLUMART, Monsieur LAMBRET
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Madame GEBHARDT a donné procuration à Monsieur JUSTE
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS a donné procuration à Monsieur CLAISSE, conseiller suppléant
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
RAINSARS	Monsieur DE SANTIS
SAINS DU NORD	Madame WATREMEZ Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON, Madame BUFI, Monsieur MARION, Madame FREHAUT
SAINT-AUBIN	Monsieur DOSEN
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE
SARS-POTERIES	Monsieur DEFROIDMONT a donné procuration à Madame POTDEVIN, conseillère suppléante
SEMERIES	Monsieur LETY, Madame MAREAUX a donné procuration à Monsieur LETY,
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur BINOIT
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE
<u>EXCUSES :</u>	
AVESNELLES	Monsieur BAROCHE, Madame LESNE, Monsieur PIERRE, Madame CUVILLIER,
NOYELLES SUR SAMBRE	Monsieur MONNIER
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE
SEMOSIES	Monsieur BEUGNIES

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la salle de la Brasserie. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption du compte rendu du 24 mars 2016

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mars 2016.

Comptes administratifs 2015

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que les comptes de gestion définitifs, signés par le trésorier et le responsable de la direction générale des finances publiques, ne sont pas encore parvenus et que l'approbation des comptes administratifs de l'ordonnateur doit nécessairement être précédée d'une approbation des comptes de gestion du comptable public.

Le Conseil de Communauté décide donc de reporter à une date ultérieure le vote des comptes administratifs 2015.

Reprise anticipée et affectation des résultats

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Ducanhez qui rappelle au Conseil de Communauté que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de reprendre par anticipation, dans les budgets primitifs 2016, les résultats estimatifs dégagés sur l'exercice 2015.

Se basant sur :

- Le CGCT et notamment ses articles L2121-29, L2311-5 et R 2311-13
- L'instruction budgétaire et comptable M14
- Les comptes de gestion provisoires
- Les états de restes à réaliser

Et conformément aux documents transmis avec l'ordre du jour de la convocation au Conseil de Communauté, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de procéder par anticipation aux affectations de résultats suivantes :

Budget principal :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 628.306,54 € et la section d'investissement un excédent de 301.569,82 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 569.600 € en dépenses et 381.700 € en recettes, soit un besoin de financement de 187.900 €.

Ce besoin de financement étant couvert par l'excédent d'investissement, il n'y a pas lieu de procéder à affectation.

En conséquence, la somme de 628.306,54 € est à inscrire à l'article 002 en recettes de fonctionnement et la somme de 301.569,82 € est à inscrire à l'article 001 en recettes d'investissement.

Budget annexe « immobilier d'entreprises » :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 61.052,80 € et la section d'investissement un déficit de - 15.656,42 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 572.640 € en dépenses et 540.000 € en recettes, soit un besoin de financement de 32.640 €.

Il y a donc lieu de procéder à une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

En conséquence, les écritures suivantes sont à réaliser :

- Inscription de 12.756,38 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- Inscription de 15.656,42 € à l'article 001 en dépenses de fonctionnement,
- Inscription de 48.296,42 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Budget annexe « concession d'aménagement » :

La section de fonctionnement est équilibrée et la section d'investissement fait apparaître un déficit de - 550.000 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 250.000 € en dépenses et 800.000 € en recettes, soit un excédent de 550.000 €.

L'excédent des restes à réaliser couvre le déficit d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à affectation.

En conséquence, la seule inscription à réaliser est la somme de 550.000 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que les budgets primitifs 2016 permettent de maintenir l'ensemble des activités de la 3CA et de concrétiser, en investissement, des projets prévus auparavant, mais ils donnent également les moyens d'étendre et développer des activités existantes, et même d'en créer de nouvelles.

En outre, se poursuivent des démarches procédurales et partenariales, permettant d'envisager des extensions ou des développements d'actions à moyen terme.

Le maintien des activités de la 3CA ; sans dresser de liste exhaustive, on peut citer en particulier :

- Pour le développement économique, l'aménagement des zones d'activités, les subventions à la création d'entreprises ou en soutien aux investissements pour l'emploi, ainsi que l'organisation de la Foire aux Mouches.
- L'ensemble des prestations pour la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets ménagers, avec maintien d'une collecte annuelle en porte-à-porte des encombrants,
- Pour l'enfance et la jeunesse, le relais d'assistants maternels, la ludothèque et les accueils de loisirs des petites vacances,
- En matière culturelle, le programme 2016 du « Chœur de l'Avesnois »,
- La lutte contre la location de logements insalubres ou indécents,
- Le dispositif « trame verte trame bleue » avec les particuliers et les communes pour les plantations de haies et/ou d'arbres d'essences locales, ainsi que la restauration de mares prairiales,
- Le maintien des subventions aux associations, pour les manifestations et actions d'intérêt local ou communautaire,
- Les services matériels aux communes, comme le montage de chapiteaux, ainsi que l'instruction des « autorisations droit du sol »,
- En matière d'insertion, le suivi des bénéficiaires du RSA et l'organisation de quatre chantiers d'insertion, ce qui nécessite de poursuivre le conventionnement avec l'Etat tout en s'adaptant aux évolutions des politiques du département.

Les concrétisations de projets concernent des dossiers évoqués depuis plusieurs années, qui ont connu des réalisations plus longues que prévu suite à des complexités administratives mais qui vont être réalisés cette année, les crédits les concernant ayant été inscrits en restes à réaliser.

Il s'agit de :

- Pour le développement économique, la construction de l'espace-test agricole à Sains du Nord et la mise en œuvre du dispositif « Ecrins » pour la sensibilisation des entreprises à l'usage du numérique,
- Pour la pratique non compétitive du sport, la couverture du mini-stade de Cartignies.

Les extensions d'activités concernent :

- Pour l'enfance et la jeunesse, la création d'un huitième site pour les accueils de loisirs de juillet,
- Pour la pratique sportive, le passage à huit (contre six l'an dernier et quatre il y a deux ans) du nombre de Rural'sports organisées, et l'extension tout au long de l'année du Centre d'initiation sportive intercommunal sur l'ensemble du territoire de la 3CA.
- Pour le tourisme, le respect de l'engagement pris lors de la création de la taxe de séjour, à savoir consacrer l'ensemble de son produit aux actions de l'office de tourisme intercommunal, permet un développement des activités avec la création du magazine « Slow Tour », la mise en place du réseau d'ambassadeurs, la redynamisation de la Journée des villes fortifiées, tout en confortant la coopération à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes.

A signaler également, grâce en particulier au partenariat avec l'association « R.V.V.N. » le développement de la communication numérique de la 3CA avec le nouveau site internet, la newsletter et l'accroissement de la présence sur les réseaux sociaux.

Parmi les nouvelles actions, on peut citer ;

- Le partenariat avec les unions commerciales du territoire,
- Le début de la procédure de réalisation d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) tout en permettant, là où les communes le souhaitent, que les procédures communales engagées avant le transfert de compétences aillent jusqu'à leur terme,
- L'aménagement de locaux adaptés à l'évolution de leurs activités pour les services techniques et les chantiers d'insertion à Avesnes sur Helpe,
- Le regroupement en un lieu unique du service comptabilité.

Quatre démarches procédurales et partenariales vont se poursuivre, lesquelles nécessitent parfois quelques engagements de crédits pour leur finalisation :

- La détermination des méthodes de travail avec la Sem « ORREL » (pour Opérateur régional de réhabilitation énergétique du logement) pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat sur le territoire communautaire,
- La négociation d'un « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) quadriennal avec la Caisse d'allocations familiales,
- La mise en place d'un Schéma de développement et d'usage des services du numérique, en parallèle avec le travail avec le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » pour la montée en puissance du débit internet et le déploiement de la fibre optique (concomitamment, sont maintenues les aides à l'acquisition et la pose de paraboles satellites, ainsi que l'entretien du réseau de transmission internet par radio)
- La procédure de désignation du titulaire d'un éventuel bail emphytéotique administratif pour le pôle tertiaire intercommunal.

Il convient de souligner que les interventions de l'Etablissement Public Foncier (EPF) sur le territoire communautaire n'ont aucune incidence budgétaire en 2016 puisque :

- La démolition des bâtiments en ruine sur le site « Stiona » à Sains du Nord sera intégralement prise en charge par l'Epf, s'agissant du réinvestissement économique d'une friche industrielle,
- Le portage foncier pour les sites « Ex-CCI » à Avesnes sur Helpe », et « Auberge fleurie » et « Hôtel du Marquais » à Sars-Poteries, est gratuit pour une durée de cinq années.

Enfin, des crédits ont été inscrits en « dépenses imprévues » tant en fonctionnement qu'en investissement afin de permettre d'adapter en cours d'année les actions précédemment exposées, ou d'en engager de nouvelles.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle que le débat d'orientations budgétaires avait permis de cerner les difficultés à concilier équilibre budgétaire et maintien, voire accroissement des activités communautaires, à cause du désengagement constant de l'Etat depuis 2014.

Les décisions fiscales prises lors de la dernière réunion du Conseil de Communauté ont permis de garantir l'équilibre budgétaire même si la lecture de l'état fiscal « 1259 FPU » (arrivé à la 3CA après la réunion du Conseil) a réservé des surprises désagréables avec :

- ⇒ Une évolution incompréhensible des bases de foncier bâti qui sont présentées comme stagnantes alors qu'est indiquée une hausse des bases des autres impôts basés sur la valeur locative des immeubles bâtis : taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- ⇒ Une évolution également incompréhensible du produit de la TaSCom, présenté en légère baisse alors que des produits exceptionnels pour cette même taxe ont été versés l'an dernier en cours d'exercice,
- ⇒ Une ponction très lourde au niveau des allocations compensatrices pour les exonérations de taxe d'habitation (exonérations décidées par l'Etat et normalement compensées par celui-ci) qui amène une perte de recettes de 50.000 €.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement avait, elle, été correctement évaluée puisque estimée à 244.000 € lors du débat d'orientations budgétaires, et s'élevant en réalité à 249.000 €.

Les budgets primitifs ont été réalisés selon les principes retenus lors du DOB, en particulier le maintien des règles retenues antérieurement pour la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal : 1/3 pour la communauté de communes, 2/3 pour les communes.

Une modification cependant à ces principes : l'absence, à ce jour, de réponse sur les subventions à attendre sur ce dossier, a amené à inscrire en section d'investissement du budget principal une recette en emprunt correspondant aux crédits inscrits en dépenses pour le lancement de la procédure du PLUI. Il s'agit d'une écriture d'équilibre, qui n'a pas vocation à se concrétiser sur l'exercice 2016.

Des précisions sont apportées à Messieurs Boute, Lassauce, Dursent, Decherf et Cabaret sur le détail de certaines imputations :

Ainsi, a été précisée que la somme portée à l'article 60611 « Eau et assainissement », plus importante que l'année précédente, tient compte d'une marge supplémentaire volontaire.

Des sommes autrefois portées à l'article 6068 « Autres matières et fournitures » sont portées à l'article 60632 « Fournitures de petit équipement », ce qui permettra de récupérer la TVA par le biais des travaux en régie.

L'augmentation du montant porté à l'article 616 « Primes d'assurances » est dû au fait que la 3CA assure maintenant totalement le bâtiment situé au 84^{ème} RI d'Avesnes sur Helpe puisqu'il est désormais occupé par ses services. La 3CA loue également un nouveau bâtiment à Solre le Château pour pouvoir y stocker tout son matériel sportif.

L'article 62875 qui comptabilise le remboursement aux communes des locaux mis à disposition devrait s'élever à 40.000 € par an. Or, considérant la difficulté à concrétiser les conventions, des retards dans les versements ont eu lieu pour 2014 et 2015 ce qui explique le montant inscrit cette année.

L'article 6226 « Honoraires » ne comptabilise pas seulement les frais d'études mais également les versements de cotisations à la SPA d'Hirson, au CAL-PACT, à RVVN.

Budget principal

Le Conseil de Communauté, avec 61 votes pour, 2 votes contre (*Messieurs Cabaret et Decherf*) et 2 abstentions (*Monsieur Ghezal et Madame Richelieu*) approuve le Budget Primitif 2016 du budget principal qui :

s'équilibre à 12.148.017,54 € en section de fonctionnement, avec :

- ◆ En dépenses, 11.682.867,54 € de dépenses réelles et 465.150 € de dépenses d'ordre,

- ◆ En recettes, 628.306,54 € de report de l'exercice précédent et 225.600 € de restes à réaliser.

Il s'élève à 1.276.619,82 € en section d'investissement, avec :

- ◆ En dépenses, 569.600 € de restes à réaliser et 706.919,82 € d'inscriptions nouvelles,
- ◆ En recettes, 381.700 € de restes à réaliser et 894.819,82 € d'inscriptions nouvelles, dont 301.569,82 € de report de l'exercice précédent.

Budget annexe « immobilier d'entreprises »

Le Conseil de Communauté, avec 64 voix pour et une abstention (*Monsieur Decherf*) décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » qui s'élève à 79.656,38 € en section de fonctionnement et à 635.746,42 € en section d'investissement (dont 572.640 € de restes à réaliser en dépenses et 540.000 € en recettes).

Budget annexe « concession d'aménagement »

Le Conseil de Communauté, avec 64 voix pour et une abstention (*Monsieur Decherf*) décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Concession d'Aménagement » qui s'élève à 8.000 € en fonctionnement et à 800.000 € en section d'investissement (dont 250.000 € en dépenses et 800.000 € en recettes en restes à réaliser).

Budget annexe « zones d'activités économiques »

Le Conseil de Communauté, avec 64 voix pour et une abstention (*Monsieur Decherf*), décide d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Zone d'activités économiques » qui s'élève, entièrement en restes à réaliser, à 5.480 € en section de fonctionnement et 228.785,85 € en section d'investissement.

Pour information, Monsieur le Président indique que le budget du Centre intercommunal d'action sociale s'élève à 1.125.628,37 € en section de fonctionnement et à 11.697,40 € en section d'investissement.

Attributions de subventions

Avec l'accord favorable du Bureau communautaire et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 111.168,26 € au groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois » et d'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs pour cette subvention, reprenant les trois fonctions du GIP : PLIE, Mission Locale et Maison de l'Emploi. Il s'agit d'un montant de subvention identique à celui de l'année dernière.

Avec l'avis favorable du Bureau communautaire et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté décide également, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 6.000 € à la radio associative « Canal FM », soit un montant identique à celui de l'an dernier, mais en scindant, à titre exceptionnel pour 2016, cette somme en une subvention de fonctionnement de 3.000 € et une subvention d'investissement de 3.000 € afin de permettre à cette association de présenter une contrepartie locale pour l'obtention d'une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique.

Desserte énergétique d'un bâtiment communautaire à Prisches

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la 3CA est propriétaire d'un immeuble situé à Prisches qui accueille, outre une bibliothèque/médiathèque, la ludothèque, le siège du relais d'assistants maternels et un espace d'accès au numérique. Le chauffage de cet immeuble est actuellement alimenté au gaz, stocké dans une citerne, ce qui est un dispositif peu efficace tant d'un point de vue environnemental que financier.

La commune a installé un réseau de chaleur alimenté par une chaudière fonctionnant au bois déchiqueté et a proposé à la 3CA de raccorder l'immeuble précité à ce réseau de chaleur. Avec l'appui des techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois, un contact a été établi avec les services du Conseil Régional qui ont indiqué que ce raccordement pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Avec avis favorable du Bureau communautaire, le conseil de communauté, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter auprès de la Région une subvention pour raccorder l'immeuble communautaire de Prisches au réseau de chaleur communal.

Monsieur le Président précise qu'au regard de l'évolution du dossier, si celui-ci est à même de se concrétiser, les crédits budgétaires permettant sa réalisation feront l'objet d'une décision budgétaire modificative, proposée lors d'une prochaine réunion du Conseil de Communauté.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

